



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Paris, le – 9 AVR. 2015

**Les ministres**

à

Liste des destinataires *in fine*

Nos réf. : 15001138

Affaire suivie par : Vincent THIERRY

vincent.thierry@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 75 61

Courriel : pps3.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

**Objet** : Suites du dialogue de gestion pour l'année 2015.

**PJ** : – Bilan du volet RH du dialogue de gestion pour l'année 2015

– Programme de travail commun DRH / ZGE pour l'année 2015

Le dialogue de gestion pour l'année 2015 s'est tenu à l'automne 2014. Comme les années précédentes, un volet spécifique de ce dialogue de gestion était consacré aux ressources humaines. Ce temps d'échanges privilégiés entre vos services et la direction des ressources humaines a permis d'effectuer un bilan des politiques RH menées en 2014, mais aussi de déterminer quelles sont nos priorités pour cette année 2015. Cet exercice contribue de manière décisive au pilotage stratégique de la gestion des ressources humaines et prend bien sûr tout son sens dans cette période d'évolution des missions et des organisations ainsi que de tensions sur les ressources.

Je tiens particulièrement à vous remercier de votre pleine implication durant ce dialogue de gestion ainsi que de la qualité et de la complétude des documents que vous avez transmis préalablement à ces échanges. Le Secrétariat général, pour mener à bien ses missions, a besoin de la vision et du ressenti des services déconcentrés. Cela est d'autant plus vrai en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. En effet, on ne peut concevoir de politiques RH sans échanges nourris entre le niveau national, porteur des grandes orientations et priorités ministérielles et interministérielles, et le niveau local, mettant en œuvre jour après jour, au plus près des agents, ces politiques.

Vous trouverez ainsi, joint à la présente note, le bilan du volet RH du dialogue de gestion pour l'année 2015. Il a une double vocation : donner à voir une vision synthétique de l'ensemble de vos contributions et permettre à la direction des ressources humaines d'apporter des réponses et des éléments d'éclairage à certaines des interrogations, en complément des échanges qui ont eu lieu depuis en réseau des DREAL et des Responsables RH en région.

Vous trouverez également le programme de travail commun à la DRH et aux ZGE, proposé pour 2015. Ce programme de travail, élaboré grâce aux premiers enseignements tirés de ce dialogue de gestion, contient la plupart des priorités pour cette année en matière de gestion des ressources humaines. Il est constitué des axes de travail suivants :

- la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la prévention des risques psycho-sociaux ;
- la réussite du repositionnement des agents dans le cadre des réformes en cours ;
- la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- l'élaboration ou l'actualisation d'un plan de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences (GPEC) dans chaque zone de gouvernance ;
- l'élaboration d'un plan régional de développement des compétences.

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation pour une gestion des ressources humaines performante et respectueuse de chacun(e), je vous souhaite une bonne lecture de ces documents.

Pour les ministres et par délégation  
Le Secrétaire général



Francis ROL-TANGUY

## Liste des destinataires

### **Mesdames et messieurs les Préfets de région**

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (Ile-de-France)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (Ile-de-France)
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (Ile-de-France)
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Outre-mer)